

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2021

Le public ne peut être présent en raison du couvre-feu national

Monsieur le Maire ouvre la séance, excuse les absents : Hélène MARTY qui donne procuration à Marie-Hélène BOYER, Fanny AZAM qui donne procuration à Sylvie THOMAS.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour: l'offre la mieux disante afférente aux emprunts 2021 : opération RD119 et opération Acquisition matériels divers, les horaires d'ouverture de la piscine, l'information sur la concession de la buvette de la piscine

1- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 6 mai 2021.

2- Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations :

| ASSOCIATIONS | Demandé 2021 | Décidé 2021 |
|--|--------------|-------------|
| ACCA | 1500 | 1500 |
| Amicale Sapeurs Pompiers - Fonctionnement | 2000 | 2000 |
| Carabène Dominicaine | 770 | 770 |
| Cercle culturel | 600 | 600 |
| Club nautique | 1300 | 1300 |
| Amis de l'Orgue et de la Collégiale (Orgue) | 3000 | 3000 |
| EPI | 300 | 300 |
| FNACA | 250 | 250 |
| Judo-Club | 4000 | 4000 |
| L'Oreille du Hibou -Association | 2500 | 2500 |
| L'Oreille du Hibou - Intervention scolaire | 2000 | 2000 |
| Lacets défaits | 700 | 700 |
| MJC - association | 1000 | 1000 |
| Montréal Malepère XV PLM XV | 12000 | 8500 |
| Montréal rando | 500 | 400 |
| Tennis club lauragais | 1750 | 1750 |
| Ass Soins palliatifs ASP | 100 | 100 |
| CFA BTP Lézignan | 100 | 100 |
| Chambre des Métiers | 354 | 354 |
| Collège St Exupéry - Foyer Socio Educatif | 1477,5 | 1477,5 |
| Prévention routière | 150 | 150 |
| sté scientifique de l'Aude (SESA) | 100 | 100 |
| Ass Dép. Cnes Forestières | 25 | 25 |
| Ass Nationale Elus Vin | 160 | 160 |
| Ass Nle Villes et pays d'art et d'histoire | 315 | 315 |
| Association des Maires de l'Aude | 517 | 517 |
| Cnes Canal des deux mers | 186,12 | 186,12 |
| Association Frse du Conseil des Cnes et régions d'Europe | 229 | 229 |
| Montréal de France | 417 | 417 |
| ONF | 153,46 | 153,46 |
| Sté protectrice des animaux | 1880,1 | 1880,1 |

3- Subvention afférente aux arrêts de bus

Dans le cadre de l'aménagement de la RD119, les arrêts de bus vont également faire l'objet de travaux. La Région étant compétente en matière de transports scolaires, elle accompagne les communes à hauteur de 75%. Ainsi le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région afin d'obtenir une aide financière de 75% pour l'aménagement des arrêts de bus.

4- Exonération des redevances d'occupation du domaine public de 2020 et 2021.

Il a été proposé d'inscrire à l'ordre du jour l'exonération des redevances d'occupation du domaine public (RODP) 2020 et 2021.

L'occupation du domaine public est obligatoirement consentie à titre onéreux (article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques). La possibilité de suspendre cette RODP donnée au Maire doit être encadrée par les articles 9 et suivants de la loi 2020-321, et par un vote du conseil municipal. Chaque commerce devrait justifier d'une perte financière, afférente à la crise sanitaire et à la redevance d'occupation du domaine public.

En effet cette libéralité s'apparente ni plus ni moins qu'à une subvention à des entreprises privées.

La redevance d'occupation du domaine public de 2020 a été versée par deux commerces de la commune ; son remboursement est illégal (vérification auprès du Trésor Public).

Pour la redevance de 2021, le Conseil Municipal s'oppose à cette exonération.

5- Aides aux commerces – Installation de terrasse sans demande des commerçants

Il a été proposé d'inscrire à l'ordre du jour la possibilité d'installer des terrasses aux commerces ne pouvant en installer sur le domaine public (commerces installés le long de la RD119) ; Eu égard la dangerosité de ces terrasses, le Conseil Municipal s'oppose à cette proposition.

6- Renégociation des emprunts

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les actes afférents à la renégociation des emprunts souscrits auprès de l'Etablissement Bancaire du Crédit Agricole.

7- Emprunts 2021

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à souscrire aux prêts tels que définis ci-dessous :

Pour l'acquisition d'une balayeuse : 150 000€ sur 8 ans, taux fixe de 0.60%, par échéance constante annuelle de 19 259.78€.

Pour les travaux d'aménagement de la RD119 : 200 000.00€ sur 15 ans, taux fixe de 0.85%, par échéance constante annuelle de 14 257.90€.

8- Horaires de la piscine

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, les élus avaient décidé de l'ouverture de la piscine communale pour la saison estivale 2021.

Le Club Nautique Montréalais envisage de reprendre ses activités.

Le Conseil Municipal vote deux modes d'horaires : l'un si le CNM ouvre, et l'autre si le CNM n'ouvre finalement pas en raison de la covid19.

Si le CNM reprend ses activités, les horaires à compter du 7 juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 inclus seront : 10h45-12h30 et 14h30-19h30

Si le CNM ne reprend pas ses activités, les horaires à compter du 7 juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 inclus seront : 10h00-12h30 et 14h00-19h30

9- Attribution de la concession de la gestion de la buvette communale

Le Conseil Municipal décide de concéder la gestion de la buvette de la piscine communale au Club Nautique Montréalais, seul candidat, et pour une somme de 50€ la saison.

Fait à MONTREAL le 21 mai 2021

Le Maire,

Bernard BREIL

